

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Marché public passé en procédure adaptée de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

4. ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD, SIOULE ET VOLCANS

OBJET DU MARCHE

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE, DU LIT ET DES
BERGES DE LA SIOULE

Personne responsable du marché :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pontgibaud, Sioule et Volcans

Ordonnateur :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pontgibaud, Sioule et Volcans

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Percepteur – Trésorerie de Pontgibaud - Rue de l'Hôtel-de-Ville - 63230 Pontgibaud

Article I. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Cas n°1 : Le contractant est une société

Je
soussigné,

.....

agissant au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme juridique de la société) ayant son
siège social à (adresse, numéro de téléphone et courriel)

.....
.....
.....

Immatriculation I.N.S.E.E.
:

.....

Numéro SIRET. :
.....

- après m’être personnellement rendu compte de la situation et de la difficulté des travaux ;
- après avoir pris connaissance des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCAP, CCTP) et de l'ensemble des pièces constitutives du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- et après avoir établi la (les) déclaration(s) prévues aux articles 45 et 46 du Codes des Marchés Publics,

M’engage à produire dans le délai imparti par la personne responsable du marché et si mon offre est retenue, les certificats délivrés par les administrations et autorités compétentes.

M’engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt jours (120), à compter de la date limite de remise des offres fixées par le Règlement de la Consultation.

J'affirme sous peine de résiliation du marché ne pas tomber aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens sous le coup de l'interdiction visée aux articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics.

Cas n°2 : le contractant est un groupement d’entreprises solidaires

Je
soussigné,

.....

agissant au nom et pour le compte des Sociétés (intitulé complet et forme juridique de la société) :

Entreprise 1 :

Siège social à (adresse, numéro de téléphone et courriel)

.....
.....
.....

Immatriculation I.N.S.E.E.

:
.....

Numéro SIRET. :

.....

Entreprise 2 :

Siège social à (adresse, numéro de téléphone et courriel)

.....
.....
.....

Immatriculation I.N.S.E.E.

:
.....

Numéro SIRET. :

.....

Entreprise 3 :

siège social à (adresse, numéro de téléphone et courriel)

.....
.....
.....

Immatriculation I.N.S.E.E.

:
.....

Numéro SIRET. :

.....

Les entreprises ci-dessus étant groupés solidaire et l'entreprise :

.....

étant mandataire,

- après nous être personnellement rendu compte de la situation et de la difficulté des travaux ;
- après avoir pris connaissance des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCAP, CCTP) et

de l'ensemble des pièces constitutives du Dossier de Consultation des Entreprises ;

- et après avoir établi la (les) déclaration(s) prévues aux articles 45 et 46 du Codes des Marchés Publics,

Nous engageons à produire dans le délai imparti par la personne responsable du marché et si notre offre est retenue, les certificats délivrés par les administrations et autorités compétentes

Nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de cent vingt jours (120), à compter de la date limite de remise des offres fixées par le Règlement de la Consultation.

Nous affirmons sous peine de résiliation du marché ne pas tomber aux torts exclusifs de la société pour laquelle nous intervenons, sous le coup de l'interdiction visée aux articles 43 et 44 du Code des marchés publics.

Article II. ATTESTATIONS

Le candidat doit déclarer sur l'honneur :

qu'il est à jour de ses cotisations fiscales et sociales,

- qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L620-1 du code du commerce ou que sa faillite personnelle au sens de l'article L625-2 de ce même code n'a pas été prononcée,
- qu'il n'a pas fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1 et 2, L8221-3 et 5, L8251-1 et L5221-8, L8231-1 et L8241-1 et 2 du code du travail,
- qu'il n'a pas fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 220-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 444-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par l'article 1741 du code général des impôts,
- qu'il a souscrit la déclaration visée à l'article L5212-5 du code du travail, ou qu'il a, s'il en est redevable, versé la contribution visée à l'article L5214-1, L5212-9 à 11 et R5213-39 de ce code.

En cas d'inobservation de l'interdiction établie par le présent article, le marché est résilié de plein droit ou mis en régie aux torts exclusifs du titulaire du marché.

Article III. PRIX

Montant du marché :

Le candidat formulera son offre en euros.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du Bordereau des Prix est :

Montant hors TVA :€

TVA au taux de%, soit€

Fait en un seul original,

A....., Le.....

Mention(s) manuscrite(s) : "lu et approuvé"

Date, signature et cachet de l'entreprise :

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A Pontgibaud, le.....

La Présidente de la Communauté de Communes Pontgibaud, Sioule et Volcans,

M. Lionel MULLER

Marché notifié au titulaire le :.....

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu notification du marché, le à

L'Entrepreneur,
(Cachet et signature)

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

ANNEXE N°....

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE DE LA SIOULE

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

.....
.....

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

Natures des prestations sous-traitées :

.....
.....
.....

Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

Taux de la TVA :

Montant maximum HT :

Montant maximum TTC :

Modalités de révision des prix :

SOUS-TRAITANT

Nom, raison ou dénomination sociale :

Forme juridique :

Numéro SIRET :

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Adresse :

Personne physique représentant le sous-traitant :

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Compte à créditer :

Nom de l'établissement de crédit :

Numéro de compte :

(joindre un rib, ou rip)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU SOUS-TRAITANT

Le sous-traitant déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
- j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;
- k) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

CESSION OU NANTISSEMENT DES CREANCES RESULTANT DU MARCHE PUBLIC

(Cocher les cases correspondantes)

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 116 du code des marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 106 du code des marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

ACCEPTATION ET AGREMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU SOUS - TRAITANT

A.....,

le

Le sous - traitant,

A.....,

le.....

Le candidat,

A Pontgibaud, le.....,

Pour le Maître d'ouvrage,

Le Président de la Communauté de Communes Pontgibaud, Sioule et Volcans,

M. Lionel MULLER